

COMMUNE DE RACRANGE

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Annexes sanitaires

Document conforme à celui annexé à la
délibération du Conseil Municipal en
date du **15 OCT. 2004**
APPROUVANT le P.L.U.

A RACRANGE,
Le **10 NOV. 2004**

Le Maire



M. GOTTE
M. GOTTE

L'ATELIER DES
TERRITOIRES

aménagement-environnement-urbanisme
1, rue Marie-Anne de Bovet
B.P. 30104 - 57004 METZ cedex 1
Tél: 03.87.63.02.00 Fax: 03.87.63.15.20
e mail : atelier.territoires@wanadoo.fr

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La commune de Racrange comptait au recensement de 1999, 599 habitants représentant 207 ménages vivant dans 221 logements.

2. RESSOURCE EN EAU POTABLE

L'eau distribuée provient du réservoir de RODALBE dont le forage est protégé par un périmètre éloigné et rapproché ainsi que par une clôture.

Le débit des sources de RODALBE est estimé à environ 140 m³/heure. Les besoins estimés de la commune sont estimés à 130 m³/jour.

3. CONDITIONS ACTUELLES DE LA DESSERTE

Le réseau de distribution est constitué principalement de canalisations en fonte et en PVD. Les branchements sont réalisés en PVC et PEHD.

Les diamètres des conduites principales sont de 150 à 160mm et de 40 à 25mm pour les branchements.

Le réseau a une longueur de 25 km.

4. QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau distribuée est conforme à la norme chimique et bactériologique de potabilité.

ASSAINISSEMENT

Début 2004, la commune s'est prononcée sur le transfert de sa compétence assainissement à la Communauté de Communes (réalisation du zonage d'assainissement et travaux d'assainissement collectif).

1. RÉSEAU EXISTANT

Le réseau de collecte des effluents de Racrange est de type unitaire, sans station d'épuration, et date des années 1970.

2. CARACTÉRISTIQUES DES EFFLUENTS

Actuellement, les effluents à traiter sont de type domestique.

3. TRAITEMENT

Les eaux usées sont traitées individuellement par des appareils individuels et autonomes.

CARACTÉRISTIQUES DES ORDURES MÉNAGÈRES**1. COORDONNÉES DE L'ORGANISME ORGANISANT LA COLLECTE**

La collecte des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes du Centre Mosellan (C.C.C.M. - 2, rue Pratel - 57340 Morhange).

2. FRÉQUENCE DU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine.

3. TONNAGE COLLECTÉ PAR AN

Le tonnage annuel collecté d'ordures ménagères est de l'ordre de 4535 tonnes (donnée 2002) pour toute la Communauté de Communes du Centre Mosellan.

4. LOCALISATION DE LA DÉCHARGE

Les ordures ménagères sont déposées au centre d'enfouissement de Téting-sur-Nied.

5. FRÉQUENCE ET TONNAGE DES DÉCHETS DU TRI SÉLECTIF

Le tri sélectif s'effectue sur la commune comme sur le reste de la Communauté de Communes du Centre Mosellan. Les déchets sont alors collectés une fois toutes les deux semaines.

Le tonnage annuel collecté par tri sélectif est de l'ordre de 505 tonnes pour l'année 2002 sur toute la Communauté de Communes.

6. FRÉQUENCE DU RAMASSAGE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants sont ramassés une fois par an.

7. DÉCHETTERIE

La déchetterie la plus proche de Racrange est la déchetterie communautaire de Morhange.

Celle-ci permet de collecter les déchets verts, les cartons, les pneus, le bois, les batteries, les huiles, les ferrailles, et les matériaux de démolition.

Le verre est collecté localement dans des conteneurs mis à disposition des habitants.